

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 - Identification de la zone humide

Nom de la zone : Ouest Les Plans

Autre nom :

Code hydrographique : 73CPNS6085

Nom du grand ensemble : L'Arly du Doron inclus à l'Isère **Code :** W043

Localisation de la zone humide :

Coordonnées Lambert II: X 936030.1266 Y 2096253.686

Altitude moyenne (m) : 1680

Remarques :

1.2 - Auteur de la fiche

Organisme : CORA Savoie

Coordonnées : 04 79 75 86 67

Date d'établissement de la fiche : 01/11/2008

Remarques :

1.4 - Principales références bibliographiques

2 - DELIMITATION DE LA ZONE HUMIDE ET DE L'ESPACE DE FONCTIONNALITE

2.1 - Critères de délimitation de la zone humide

Critères utilisés : — présence ou absence d'une végétation hygrophile

Contacts :

Remarques :

3 -DESCRIPTION DU BASSIN VERSANT ET DE LA ZONE HUMIDE

3.1 - Bassin versant de la zone humide

3.2 - Présentation de la zone humide et de ses milieux

Superficie de la zone humide (ha) : 0.9392425529190

Longueur d'une zone humide bordant un cours d'eau (km) : 448.909709124403

Types de milieux Corine Biotope

FORMATIONS A GRANDES LAÎCHES (MAGNOCARIÇAIES)

BAS-MARAIS ALCALINS

4 - FONCTIONS ECOLOGIQUES, VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES, INTERET PATRIMONIAL

4.1 - Fonctions hydrobiologiques

Critère soutien naturel d'étiage (alimentation des nappes phréatiques; émergence des nappes phréatiques; recharge et protection des nappes phréatiques)

Justification

4.2 - Fonctions biologiques

Critère FONCTION D'HABITAT POUR LES POPULATIONS ANIMALES OU VEGETALES

Justification

4.3 - Valeurs socio-économiques

Critère production biologique (pâturage; fauche; sylviculture; aquaculture; pêche; chasse)

Justification

4.4 - Intérêt patrimonial

Critère HABITATS

Justification

5 - STATUTS ET GESTION DE LA ZONE HUMIDE

5.1 - Autres inventaires

RAMSAR : 00000

Inventaire préliminaire Natura 2000 : 1

ZICO : 1

Znieff 2ème génération : 1

Site de l'observatoire national des zones humides : 1

Autres inventaires :

5.2 Principaux statuts de protection

6 - EVALUATION GENERALE DU SITE

6.1 -Intérêt patrimonial majeur (faune, flore, habitats...)

Habitats non dégradés.

Habitats d'intérêt patrimonial européen (inscrits à l'annexe I de la directive « habitats ») : tourbières basses alcalines.